Informations de base

2022/2982(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la communication de la Commission concernant la garantie de la disponibilité et du caractère abordable des engrais **Subject** 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AGRI Agriculture et développement rural	LINS Norbert (EPP)	29/11/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive MARKEY Colm (EPP) AGUILERA Clara (S&D) HUITEMA Jan (Renew) HÄUSLING Martin (Greens /EFA) RUISSEN Bert-Jan (ECR) CONTE Rosanna (ID) MACMANUS Chris (The Left)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/02/2023	Décision du Parlement	T9-0059/2023	Résumé
16/02/2023	Résultat du vote au parlement		
16/02/2023	Débat en plénière		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2982(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation

Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/9/10828

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE740.651	13/01/2023	
Proposition de résolution		B9-0101/2023	08/02/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0059/2023	16/02/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)219	25/05/2023	

Résolution sur la communication de la Commission concernant la garantie de la disponibilité et du caractère abordable des engrais

2022/2982(RSP) - 16/02/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la communication de la Commission concernant la garantie de la disponibilité et du caractère abordable des engrais.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022, les prix des engrais et de l'énergie ont fortement augmenté, ce qui a eu un impact sur le coût des aliments. Les prix des engrais azotés ont augmenté de 149% en septembre 2022, les plus grands fabricants d'engrais ayant enregistré des bénéfices record.

Le Parlement a salué la communication de la Commission sur les engrais et son ambition de garantir la disponibilité et l'accessibilité des engrais, à des prix raisonnables, pour assurer la résilience du secteur agricole de l'UE. Il a souligné que la disponibilité de tous les types d'engrais et la production d'engrais sont essentiels pour l'approvisionnement en nourriture des citoyens de l'UE et pour la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que pour assurer la fertilité des sols et éviter leur épuisement. Il a noté que la production d'engrais est également essentielle pour la production d'AdBlue pour le secteur des transports et de CO2 pour l'industrie alimentaire.

En outre, les députés ont souligné que la disponibilité limitée d'engrais en 2022 a conduit à l'épuisement des réserves résiduelles d'engrais dans les sols, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la production alimentaire européenne en 2023.

Tout en considérant que les mesures énoncées par la Commission dans sa communication constituent un bon début, notamment en tant que réponse immédiate à la crise des engrais, elles sont encore loin d'être suffisantes pour remédier aux distorsions sur les marchés des engrais et pour assurer une autonomie stratégique à long terme en matière d'engrais.

La Commission est invitée à élaborer **une stratégie à long terme de l'UE** en matière d'engrais et à présenter une stratégie à long terme de l'UE pour une alimentation durable des sols d'ici juin 2023. Des mesures globales devraient être prises pour éviter de nouvelles dépendances à l'égard des importations d'engrais ou d'énergie et de vecteurs énergétiques.

Action à court terme

La résolution a invité les États membres et la Commission à :

- envisager l'utilisation de la **réserve agricole** pour l'exercice 2023 afin de fournir une aide immédiate aux agriculteurs face à la hausse exponentielle des coûts des engrais et à l'augmentation des coûts de production qui en découle ;

- garantir un **soutien aux agriculteurs** jusqu'à ce que le marché se stabilise et que des alternatives aux engrais minéraux soient disponibles.

Les États membres devraient donner la priorité à un accès continu et ininterrompu au gaz naturel et à l'électricité à des prix abordables pour les engrais et la production connexe d'AdBlue et de CO2 dans leurs plans d'urgence nationaux, en vue d'assurer la sécurité alimentaire à long terme, la compétitivité sur le marché mondial et le bon fonctionnement du secteur des transports.

La Commission et le Conseil sont invités à **prolonger la suspension temporaire des droits d'importation à tous les engrais minéraux**, à l'exception de ceux d'origine russe ou biélorusse, afin d'accroître la disponibilité des engrais pour les agriculteurs et d'avoir ainsi un effet stabilisateur sur les prix, et de rendre le marché européen plus dynamique en améliorant la logistique et en réduisant la charge administrative. Les députés ont souligné que l'UE ne devrait **pas remplacer une dépendance par une autre**, cette fois avec des engrais importés, ni mettre en péril le passage à une industrie européenne des engrais à faible intensité de carbone, ce qui entraînerait une augmentation significative des émissions de CO2 au niveau mondial, entravant ainsi les objectifs climatiques de Paris.

La Commission est invitée à :

- actualiser la définition des effluents d'élevage dans la législation de l'Union en établissant une distinction claire entre le lisier transformé et non transformé;

- recueillir des données scientifiques sur les effets bénéfiques du **lisier fermenté** et d'autres nutriments organiques transformés en termes d'avantages pour le climat et de risque de pollution de l'eau;

- exploiter les avantages pour l'environnement de l'utilisation de lisier fermenté et d'autres nutriments organiques transformés, pour autant qu'ils reposent sur des preuves scientifiques, en encourageant leur utilisation et en adaptant éventuellement la législation;

- encourager l'utilisation du frass en tant qu'engrais;

- évaluer la possibilité d'élaborer des règles pour la mise en place d'un mécanisme d'achat commun d'engrais au niveau de l'UE.

Renforcer la PAC

Les députés ont rappelé que la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pourrait permettre de renforcer le budget de la PAC et de prendre en compte les graves conséquences de l'inflation sur le coût des intrants et les revenus agricoles. Ils ont encouragé l'UE à rechercher d'autres sources de financement en dehors de la PAC, à élaborer les mesures pertinentes pour garantir le caractère abordable et la disponibilité des engrais dans l'UE, et à atténuer l'impact économique du déficit en engrais.

Les États membres sont encouragés à **réviser leurs plans stratégiques nationaux de la PAC** pour combler les lacunes afin d'optimiser et de réduire l'utilisation des engrais et les pertes d'éléments nutritifs, à encourager le remplacement et l'enrichissement des engrais minéraux par des nutriments provenant de sources organiques et à accélérer l'adoption de mesures appropriées en matière d'engrais, afin de garantir la fertilité des sols et des rendements optimaux tout en évitant les fuites de carbone vers les régions dont les normes de production sont moins strictes.

Action à moyen et long terme

Le Parlement constate que les matières premières nécessaires à la production d'engrais minéraux, le gaz naturel, le phosphore et le potassium proviennent en grande partie de l'extérieur de l'Union, et souvent de régimes autocratiques, et prend acte du fait que l'autonomie en ce qui concerne les engrais minéraux ne constitue pas un objectif réaliste à court terme ni même à moyen terme.

Les députés ont par conséquent demandé d'accorder plus d'attention aux mesures à moyen et à long terme, et notamment aux investissements et aux nouveaux modèles commerciaux, qui permettent de **réduire ou d'éliminer les dépendances** particulièrement nuisibles à l'égard d'importations et, en particulier, d'éviter de créer de nouvelles dépendances de ce type, **d'améliorer l'autonomie stratégique de l'Union en matière d'engrais**, notamment par la décarbonation et l'introduction de sources d'énergie renouvelables pour la production d'engrais verts, par un meilleur accès aux engrais organiques et aux nutriments issus des flux de déchets et par une circularité plus importante de l'agriculture.

Le Parlement a demandé une action immédiate, y compris la mise en place d'une réglementation et d'un financement appropriés, pour permettre à l'industrie européenne des engrais de décarboner efficacement et de toute urgence les processus de production, dans le but de mettre fin à la dépendance au gaz naturel, tout en fournissant aux agriculteurs de l'UE des engrais renouvelables, non fossiles et à faible teneur en carbone. À cet égard, la Commission est invitée à faire de nouvelles propositions pour **stimuler le déploiement de petites et moyennes installations de biogaz** pour produire des engrais et de l'énergie dans toute l'Europe. La Commission est également invitée à proposer des mesures politiques à moyen et long terme pour **permettre l'utilisation des produits RENURE**, et ce en les classant comme produits de remplacement des engrais chimiques sur la base de critères scientifiques comme substitut aux engrais chimiques sur la base de critères scientifiques, car ils permettraient aux agriculteurs de réduire leur dépendance à l'égard des engrais chimiques et d'améliorer la circularité au sein des exploitations grâce à la valorisation des résidus tels que le fumier.

Enfin, le Parlement a demandé à la Commission d'élaborer une **stratégie globale** visant à réduire le rôle dominant de la Russie sur les marchés mondiaux des engrais et des aliments, en particulier dans le voisinage immédiat de l'UE, en soulignant la nécessité pour le monde de devenir indépendant des exportations russes, en créant des opportunités pour les engrais et les aliments renouvelables, sans combustibles fossiles et à faibles émissions de carbone dans le voisinage de l'UE et dans le monde.